

7^e GRAND FORUM

Les PPP, pas une option, une nécessité

1

Montréal

Institut pour le partenariat public privé

le 16 octobre 2015

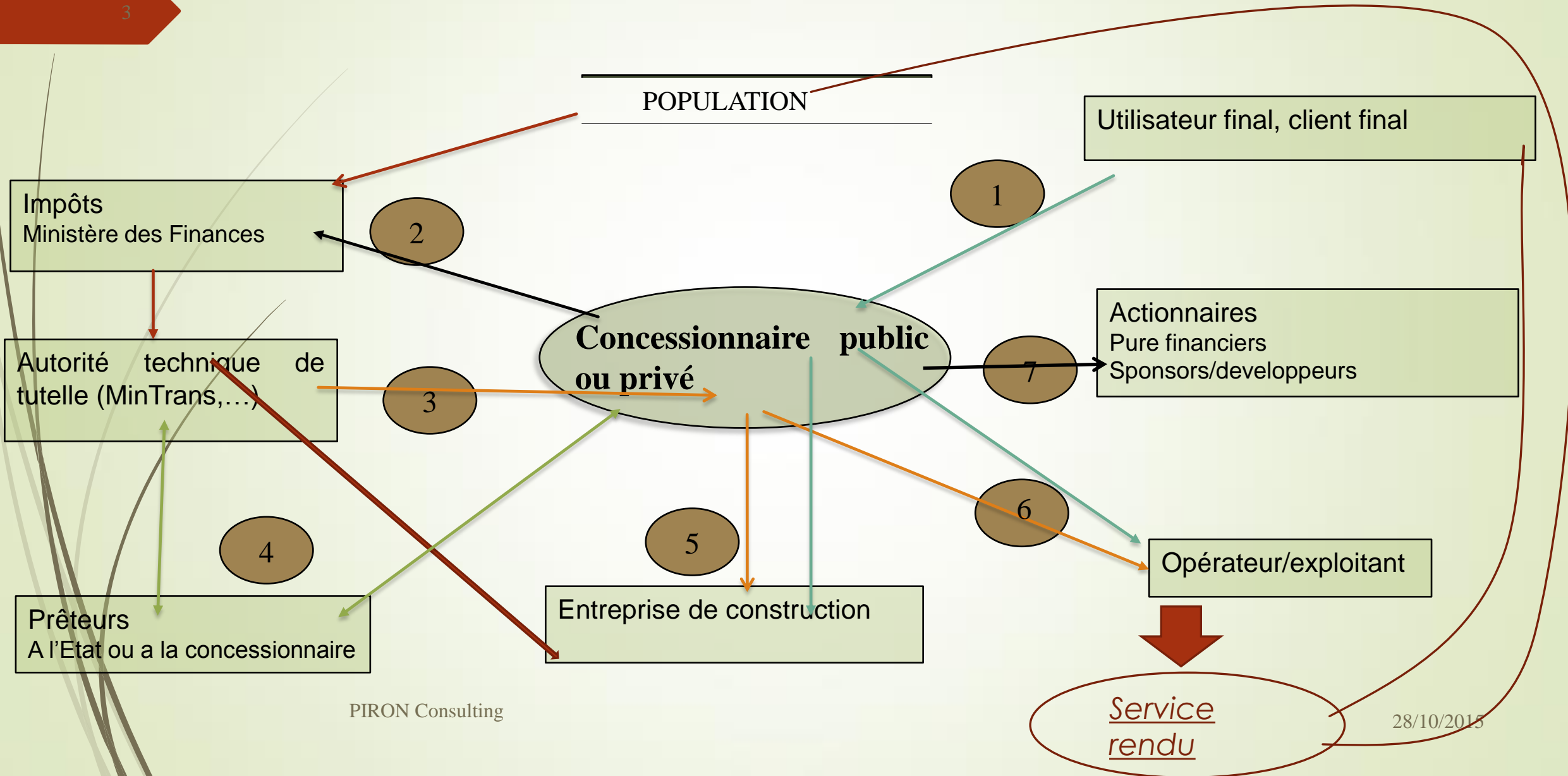


Un alphabet commun pour les PPP

- **Les termes « PPP », » PFI », « Concessions » et autres nécessitent d'être beaucoup mieux compris.** La confusion des termes engendre erreurs, et échecs de nombreux projets. **« PPP » est un terme flou, à proscrire.**
- Il est nécessaire de bien situer la place des Concessions et PFI au sein des différentes formes de participation du secteur privé à la réalisation d'infrastructures publiques:
 1. Les **Concessions et PFI ne sont pas:**
 - a) des marchés publics classiques de travaux publics ou de construction d'une unité de production.
 - b) un contrat global de type Design and Build ou Design and Build Operate où le prix de la construction est payé par le partenaire public à son achèvement.
 2. Les **Concessions et PFI sont** des contrats globaux pour le financement et la conception construction d'une infrastructure dédiée à un service public assorti de la participation du partenaire privé à la réalisation du service. Le partenaire privé est réglé au fur et à mesure de la bonne réalisation du service.

Les intervenants : paiement par la population (impôts) ou par les clients

3



Centre d'excellence international de la CEE – NU (pour concessions et PPP)

- ▶ Le développement des infrastructures demande une optimisation de leur mode de réalisation.
- ▶ Le Centre d'excellence internationale de promotion des bonnes pratiques met en avant une analyse économique complète des projets, y compris les bénéfices essentiels socio-économiques élargis.
- ▶ Cette analyse englobe le processus de la priorisation des projets à l'évaluation des retombées budgétaires positives pour les collectivités publiques.
- ▶ Le taux d'actualisation et les coûts d'opportunité des fonds publics, permettent de déterminer la meilleure méthode de financement
- ▶ et la structure contractuelle la plus efficace entre les différents outils à disposition de la puissance publique.

A partir de là, **Concessions et PPP se divisent en deux familles très différentes** à de multiples égards:

- 1) La famille des **Concessions/PPP**
- 2) La famille des **PFI/PPP**



1. PFI et Contrats de Partenariat (CP)	2. Concessions et familles de PPP assimilées
<ul style="list-style-type: none">✓ Concevoir✓ Construire ou réhabiliter✓ Financer	
✓ Exploiter l'infrastructure mais sans être en charge d'un service au public	✓ Exploiter l'infrastructure en étant chargé l'exploitation intégrale du service public
✓ Etre rémunéré par l'Autorité Publique	✓ Etre rémunéré entièrement ou principalement par les usagers du service
✓ Contrat d'une durée limitée au cycle du projet (amortissement des actifs modulés par des aspects financiers)	



Missions du Centre d'Excellence

- Rassembler, coordonner les leçons apprises au plan international et formuler progressivement des bonnes pratiques commune à la plupart des projets et la plupart des pays, les fameux « **Gold Standards** » promus par le G20;
- Créer un « **Knowledge Center** » d'un type nouveau basé sur la synthèse des leçons apprises et des informations figurant sur les data base ou références proposées sur le web;
- Réaliser des **missions diagnostics**, projets et cadres institutionnels et juridiques à la demande des organisations internationales et des Etats: proposer des feuilles de route et leur mise en œuvre;
- Réaliser ou faire réaliser des **programmes innovants de formation** adaptés aux particularismes des Etats et des projets;



Comment réussir ?

- 1) Identifier et hiérarchiser les problèmes récurrents communs à de très nombreux projets PPP et Concessions à travers le monde.
- 2) Proposer avec une base suffisamment représentative des projets, des textes et des pratiques, des axes de solution puis formuler les bonnes pratiques. L'exemple de quelques projets récemment réalisés dans tel ou tel pays n'ayant pas réalisé de longue date des flux de projets n'est pas suffisant.
- 3) Identifier la typologie de projets ayant le plus de chance d'être utiles au développement économique des pays concernés.
- 4) Mettre en place un programme conjuguant les retours d'expérience internationaux et la situation particulière d'un pays ou d'une zone.



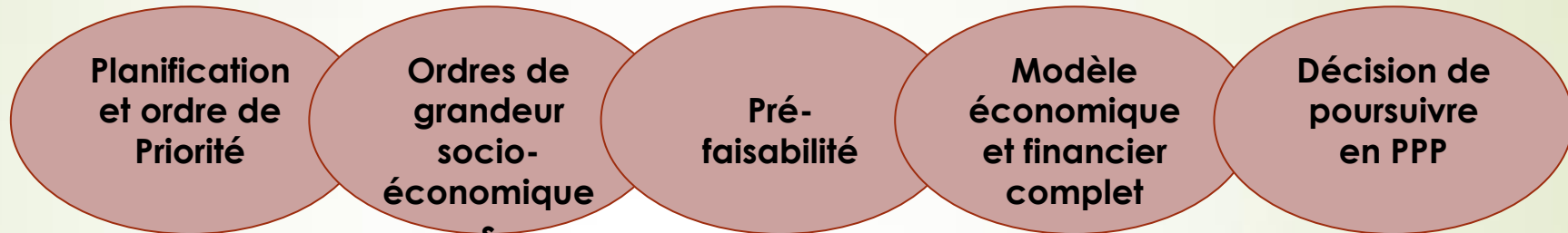
Le programme du Centre d'Excellence

- Mettre en place la **méthodologie** permettant de formuler avec l'objectivité et l'autorité nécessaire la chaîne des bonnes pratiques qui conditionnent ensemble la réussite des projets d'infrastructure de services publics essentiels dans les pays émergents et en développement.
- **Rassembler le groupe d'experts** multidisciplinaires publics et privés justifiant d'une longue pratique des Concessions et PPP dans les pays en développement et émergents.
- Un processus d'identification et de recrutement des experts s'engageant à mettre toutes leurs connaissances de façon objective et dégagee de tout intérêt particulier à la disposition de la communauté internationale a été organisé en s'inspirant des normes CONNEX.
- Une **association ETIC-PPP** a été créée il y a un an pour regrouper ces experts basée sur une sélection très rigoureuse au niveau de leurs compétences réelles assorties d'un engagement éthique très sévère pour **garantir objectivité et neutralité conformément à la charte de l'ONU** (voir documents séparés)

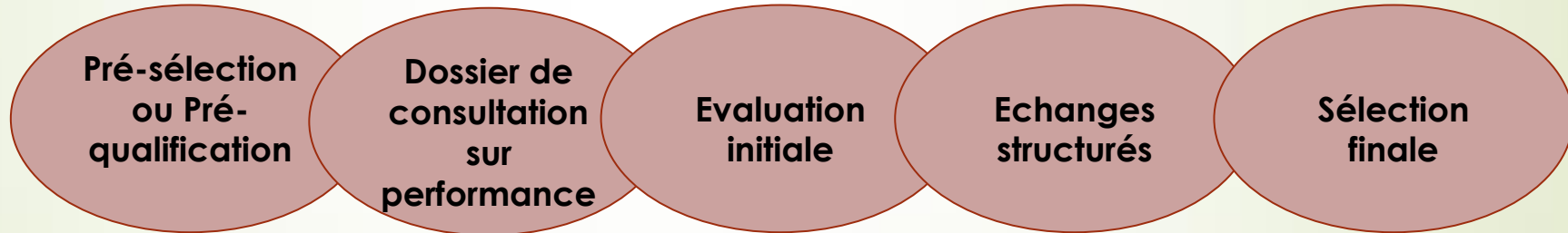


Les problèmes à résoudre: solutions intégrées (1)

1. PPP – Cadre procédural: Préparation



2. PPP – Cadre procédural: Sélection de l'investisseur



3. PPP – Conditions contractuelles



Source: Groupe de travail CICA IFEJI PPP (testé dans plusieurs workshop avec + de 50 pays représentés)



Les problèmes à résoudre : solutions intégrées (2)

4. PPP – Cadre juridique: droit des contrats publics



5. PPP – Cadre juridique: Climat d'investissement



6. PPP – Cadre institutionnel, central et local



Source: Groupe de travail CICA IFEJI PPP (testé dans plusieurs workshop avec + de 50 pays représentés)



Différentes possibilités pour réaliser un ouvrage

- ▶ Option no. 1: entièrement construit sur fonds publics, budgétaires, et est ouvert gratuitement à la circulation. Il est géré par une entité publique
- ▶ Option no. 2: entièrement construit sur fonds privés, exploité par une entreprise privée qui se rémunère sur les péages perçus
- ▶ Option no. 3: construit par une autorité publique sur ses ressources budgétaires, avec un péage sur les utilisateurs. Les recettes de péage vont au budget général de l'Etat.
- ▶ Option no. 4: établissement spécifique public qui peut emprunter, faire construire le pont et percevoir les recettes, qui serviront alors au remboursement des emprunts
- ▶ Option no. 5: la collectivité confier l'ouvrage (réalisation et exploitation) à une société privée, et lui donne une subvention si les recettes ne suffisent pas
- ▶ Option no. 6: Réalisation du pont par une société privée, rémunérée en fonction du trafic mais sans que les usagers n'aient à acquitter de péage réel: "shadow toll"
- ▶ Option no. 7 : ne rien faire dans l'immédiat : la réalisation de l'ouvrage est décalée de 3 ans.

Rentabilités économiques et valeurs actualisées nettes en fonction du funding

	Procédé contractuel	TRI éco.	VAN éco
Option n°6	PFI ou CP, gratuité	14,7%	769
Option n°2	Fonds privés et péage	13,7%	672
Option n°5	Fonds privés avec subvention	13,4%	655
Option n°4	Fonds publics (EPIC), péage	12,5%	609
Option n°1	Fonds publics et gratuité	11,2%	615
Option n°7	Fonds publics, gratuité, décalé	11,2%	516
Option n°3	Fonds publics, péage	10,3%	502

Procédé contractuel, TRI éco. , VAN éco et VAN budgétaire

Option n°5	Fonds privés avec péage et subvention	13,4%	656	216
Option n°4	Fonds publics (EPIC), péage	12,5%	609	201
Option n°2	Fonds privés et péage	13,7%	672	189
Option n°3	Fonds publics, péage	10,3%	502	162
Option n°6	PFI et CP, gratuité	14,7%	769	-344
Option n°7	Fonds publics, gratuité, décalé	11,2%	516	-358
Option n°1	Fonds publics et gratuité	11,2%	615	-415



Pluralité de solutions

- ▶ Une analyse fine du contexte général économique, légal, budgétaire, et financier est indispensable avant de prendre la décision sur la solution qui convient le mieux aux circonstances précises du projet.
- ▶ En particulier, l'estimation de l'utilité est une tâche délicate. En effet, l'utilité comprend des facteurs aisés à évaluer comme le temps économisé et la sécurité, il y en a d'autres, relatifs à des considérations sociologiques ou de géographie humaine, qui sont plus complexes.
- ▶ Mais de toute manière, il n'y a pas d'artifices financiers miraculeux pour rendre rentable financièrement un ouvrage qui n'a pas de rentabilité économique suffisante.